

Association romande contre la drogue (ARCD)

**Assemblée générale du
29.04.2015**

**Situation internationale et nationale en
matière de politique de la drogue**

Refus de la dépénalisation du cannabis en Suisse

1. Votation populaire en 1998 : initiative Droleg rejetée par 74% des votants et la totalité des cantons (source : Drogue-Info, septembre 2006)
2. Votation au Parlement fédéral en 2004 : le Conseil national refuse la révision de la LStup et enterre de fait la dépénalisation qui était partie intégrante du texte (source : <http://www.parlament.ch/f/wahlen-abstimmungen/volksabstimmungen/frueherevolksabstimmungen/abstimmungen2008/30112008/Pages/default.aspx>)
3. Votation populaire en 2008: initiative populaire pro-cannabis « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » rejetée par 63.2% des votants (source : idem point 2. ci-dessus)

Au niveau international

1. La Suisse est signataire de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Ce faisant, l'Etat helvétique reconnaît dès le préambule que la toxicomanie constitue un danger économique et social pour l'humanité. La Suisse s'engage par là à prévenir et à combattre ce fléau (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/Petitionsbogen_Info-Bulletin_2012_03_-_GZD_FR.pdf)
2. La Commission mondiale (autoproclamée) pour la politique des drogues n'a aucune légitimité. L'ONU s'en est distancée (source : <http://fr.ria.ru/world/20110603/189729645.html>)
3. En 1924, le Maroc et la Tunisie autorisèrent la vente d'un mélange de tabac et de haschisch (le kif). Cette légalisation créa une telle déconfiture sociale que ces pays en interdirent la vente dans les années 50 (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)

Au niveau international

4. Les essais récents de légalisation du haschisch et du cannabis ne convainquent guère plus. En 1975, l'Alaska légalisa la consommation personnelle de cannabis. En 1989, une étude montra qu'au USA, 17 % des jeunes fumaient du cannabis en classes de terminale. Selon la même étude, en Alaska, la consommation atteignait 45 %, soit 3 fois plus qu'aux USA. La consommation de cocaïne était également montée en flèche ! En 1991, une votation populaire rendit à nouveau punissable la consommation du cannabis (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)

5. En 1983, l'Espagne autorisa le libre usage des drogues. Le résultat fut une terrible augmentation de la toxicomanie et de la criminalité dans le pays. Depuis, l'Espagne est revenue sur cette décision. En revanche, le Code pénal autorise la consommation privée de cannabis depuis une vingtaine d'année (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)
En 2014, Barcelone ferme 49 clubs de cannabis. Alarmées par le qualificatif de « nouvel Amsterdam », les autorités ont décidé d'agir afin d'en finir avec la réputation de capitale du joint. Problèmes majeurs : vente à des mineurs, à des non-membres, etc. (source : 24Heures, édition du 16.08.2014)

Au niveau international

6. Aux Pays-Bas, le cannabis et ses dérivés ont été légalisés en 1976. Est-ce un hasard si ce pays connaît actuellement l'un des taux de criminalité le plus élevé d'Europe occidentale? D'ailleurs, pour pallier aux problèmes que génèrent les coffee-shops, les autorités ont décidé en 2011 d'en réduire le nombre drastiquement. Avec cette mesure, le gouvernement néerlandais souhaite venir à bout des nuisances, embouteillages, tapage nocturne et surtout la prolifération de vendeurs de drogue dans les rues, provoquées par la présence de millions d'étrangers qui viennent s'approvisionner en cannabis (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)
7. Les pays aux législations les plus sévères d'Europe en matière de cannabis sont la Grèce, le Luxembourg, la Suède et la Finlande. Lorsqu'on regarde les chiffres émanant d'une étude très sérieuse sur les addictions d'alcool et de drogue en Europe¹ chez les jeunes, on voit que les pays qui trustent les dernières places au classement du taux de consommation sont exactement ceux qui possèdent les politiques les plus restrictives en la matière. Avec moins de 10% des jeunes de 15 à 16 ans qui consomment du cannabis dans tous ces pays, le constat est clair. En revanche, l'Espagne, la République tchèque, l'Italie et le Royaume Uni ont des taux de consommation qui fluctuent entre 29 et 45%. Quant à la Suisse, sur la tranche d'âge allant de 15 à 16 ans, elle se trouve à 33% (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)

Au niveau international

8. En 2014, le cannabis fait des ravages au Colorado. Six mois après la légalisation de la marijuana, la police et les hôpitaux doivent composer avec un afflux d'empoisonnements, y compris chez des enfants. Il s'agit d'un véritable fiasco sanitaire : des mineurs consomment de la marijuana, malgré le fait que la vente aux mineurs soit interdite au moins de 21 ans. Une hausse des délits est également constatée (source : <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2c1007d0-039e-11e4-b15c-92443eee623d/> Le cannabis fait des ravages au Colorado)

De plus, on constate ce qui suit :

- Pour éviter de payer des taxes à l'Etat, des cultures illégales fleurissent avec vente directe aux consommateurs, sans que les cultivateurs soient importunés. L'Etat ne perçoit rien !
- Marijuana médicale: 100'000 personnes sont au bénéfice d'une prescription médicale. La plupart sont des malades imaginaires qui paient le cannabis 40% moins cher. Dès lors, l'Etat ne perçoit que très peu de taxes.
- D'importants moyens de police doivent être déployés à la frontière des États voisins pour lutter contre le trafic de drogue. (source : <http://www.6play.fr/m6/enquete-exclusive/#/m6/enquete-exclusive/11408758-legalisation-du-cannabis-la-revolution-americaine>)

Au niveau international

9. En 2014, la loi sur la régulation du cannabis en Uruguay, unique au monde, connaît des débuts laborieux et l'incertitude plane sur son avenir. Le principe d'inscription volontaire des consommateurs dans un registre national fait un bide. Ils ne voient aucun intérêt à s'inscrire compte tenu que la police finira tôt ou tard à débarquer chez eux ! (source : 17.10.2014 06:07:00 SDA/ATS 0017bsf - Cannabis légal: premiers pas laborieux et avenir incertain)

En Suisse

1. Votation sur le local d'injection lausannois en 2007 : le local d'injection, qui comprenait déjà un bistrot social, a été rejeté par 54.5% des votants
(source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/medias/ARCD_communique_Bistrot_social_4juin2010.pdf)
2. Le 28.09.2012, le Conseil national entérine la votation des amendes d'ordre de Fr. 100.- pour les consommateurs de cannabis. Le contrevenant ne devra toutefois pas avoir plus de 10 grammes en sa possession. On voit mal les policiers patrouiller avec des balances pour contrôler ce poids... (source : <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=49053>)
3. Les cantons de Bâle-Ville et Zoug ainsi que les villes de Berne, Bienne, Lausanne, Lucerne, Winterthur et Zurich projettent d'ouvrir des clubs de cannabis. Réponse « sec et sonnante » d'Alain Berset en 2014 : ces clubs ne sont pas compatibles avec la LStup ! (source : Journal du Jura, 13.08.2014 / courriel de F. Tedeschi du 27 août 2014 17:27) Par ailleurs, l'OFSP rappelle que la LStup punit toute consommation de cannabis, sauf si elle se justifie par une indication médicale. Or, les clubs de cannabis ont un but récréatif et non pas médical (source : 24Heures, édition du 31.12.2014)

En Suisse

4. Cas spécial: Canton de Genève. Dans le canton de Genève, un comité rassemblant des membres de tous les partis politiques s'est organisé - l'UDC a depuis quitté ce groupe. Il s'agit de tenter une expérience pilote à Genève et d'autoriser, pendant une période de trois ans, la culture, la distribution et la consommation de cannabis et de ses produits dérivés. Le but est de permettre une consommation de cannabis responsable. Ce projet pourrait être mené en collaboration avec d'autres villes intéressées. Un rapport (le 5 décembre 2013) et un addenda (le 20 juin 2014) ont été publiés. Aucun projet concret n'a été déposé à ce jour. (source : courriel de F. Tedeschi du 27 août 2014 17:27)
5. Le Valais refuse de suivre le projet genevois de clubs de cannabis lancé par la gauche : levée de boucliers au Grand Conseil. Un député a déclaré que l'Etat deviendrait le partenaire commercial de réseaux criminel. Le postulat a été retiré. (source : 24Heures, édition du 16.12.2014)
6. Cannabis: la police fribourgeoise ne baisse pas la garde (source: <http://latele.ch/play?i=48792>)



Problème de santé publique

1. La consommation de cannabis entraîne des troubles de l'attention, de la mémoire et des fonctions exécutives (source : <http://cmo.argus.ch/cm020141/Q2/728003/53363453.pdf>)
2. Le cannabis est un stupéfiant, il induit une dépendance (source : http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Cannabis_mefaits.pdf)
3. Les effets du cannabis : à l'échelle mondiale, l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) estime qu'en 2009, entre 149 millions et 272 millions de personnes - soit 3,3 % à 6,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans - avaient consommé des substances illicites au moins une fois au cours des 12 mois précédents, dont environ la moitié étaient des usagers actuels, c'est-à-dire ayant consommé des substances illicites au moins une fois pendant le mois ayant précédé l'évaluation.

Problème de santé publique

Le cannabis est de loin la drogue illicite la plus largement consommée: entre 125 et 203 millions de personnes en ont fait usage dans le monde en 2009. Des études récentes ont montré qu'une exposition intensive (usage régulier prolongé, doses élevées) à des produits du cannabis à forte teneur en substances psychoactives pouvait se traduire par un risque accru de troubles psychotiques. La concentration moyenne de la principale de ces substances (THC) dans les produits du cannabis semble plus élevée qu'elle ne l'était il y a 10 à 15 ans, bien que les données des cinq dernières années montrent qu'elle tend à se stabiliser dans certains pays.

Les adolescents consommateurs réguliers de cannabis ont quatre fois plus de risques de devenir schizophrène. 40 % des personnes atteintes de schizophrénie étaient consommatrices chroniques de cannabis. Il s'agit d'un facteur précipitant. En effet, les effets hallucinogènes des drogues peuvent entraîner le début de troubles psychotiques. Le risque est important chez les personnes vulnérables à cette maladie. Sans parler des effets psychosociaux et des effets sur la structuration du cerveau à l'adolescence (problèmes de concentration, d'inactivité etc.). Un joint mérite-t-il le nom de drogue douce ?

Problème de santé publique

Le chanvre indien contient des douzaines de composants chimiques complexes. D'un autre côté, l'alcool ne possède qu'une substance unique (éthanol). Leur structure chimique, leurs propriétés physiques et leurs effets pharmacologiques (entre autres) diffèrent nettement. Haschisch et alcool sont donc, à la base, déjà incomparables. Il a été prouvé qu'il faut des semaines au corps humain pour évacuer totalement les résidus d'une dose de T.H.C. Pour éliminer la même quantité d'alcool, six heures seulement sont nécessaires. Cela signifie qu'en s'allumant 2 à 3 joints par semaine, le fumeur reste en permanence sous l'effet des résidus de T.H.C. Il ne s'agit pas de minimiser les terribles ravages dus à l'alcool. Mais il est très rare qu'une personne sombre dans l'alcoolisme après avoir pris une cuite. En revanche, de nombreux jeunes ont développé une dépendance après avoir fumé quelques joints. La quantité de T.H.C. dans un joint varie généralement de 7% à 30 %, selon la provenance du cannabis. Il peut cependant atteindre 70 % s'il est préparé avec de l'huile de haschisch. Une telle dose rend un joint redoutable. Ses effets destructifs sont catastrophiques (source :

http://www.arcd.ch/fileadmin/user_upload/actualites/ARCD-document-global.pdf)

Quelques chiffres

QUELQUES FAITS SIGNIFICATIFS

- La Suisse enregistre depuis quelques années le taux de consommation de **cannabis** chez les jeunes le plus élevé d'Europe.
- L'âge moyen d'entrée en consommation a baissé et se situe actuellement à **14,7 ans** dans le groupe des 13 à 18 ans.
- Le taux de substance psychoactive de ce cannabis est de **7 à 30 fois plus élevé** qu'en 1995.
- La Suisse compte en outre plus de **100'000** consommateurs de **cocaïne** occasionnels et entre **12' et 15'000** cocaïnomanes sévèrement dépendants. Chez les écoliers de **15 et 16 ans**, l'expérimentation de la cocaïne a doublé en vingt ans. Aucun «vrai» programme de prévention n'a été mis en place pour lutter contre cette épidémie sans précédent.
- Les **drogues de synthèse** (ecstasy, GHB, «pilule thaïe») continuent de faire leurs ravages dans des soirées branchées.
- Plus de **3'000** toxicomanes sont déjà passés par les programmes de prescription d'**héroïne**. Ceux qui ne sont pas décédés demeurent presque tous cimentés dans leur dépendance. Cette politique a entre autres pour conséquence une grave diminution de la demande de traitements axés sur l'abstinence.

**La Confédération
alimente la dépendance
et vend des illusions.**

UN COÛT SOCIAL EXORBITANT

- Les **dommages sanitaires** touchant essentiellement la jeunesse ne cessent de s'aggraver: atteintes aux voies respiratoires et au système immunitaire, effets neurotoxiques plus ou moins sévères, développement de schizophrénies et de dépressions, suicides, etc.
- Les **dommages sociaux** sont eux aussi à la hausse: démotivation chez les adolescents, risques de désocialisation, violence et délinquance induites par la drogue, risques d'accidents de la circulation et au travail.
- Le **coût social total** de la consommation de drogues en Suisse (coûts directs, indirects et humains) est évalué à plus de **4 milliards de francs**.

Qui paie?

